

Edito

Renaud Muselier

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de Régions de France



L'ensemble des actions de la Région est guidé par la volonté de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur un territoire exemplaire en matière de développement durable, de croissance verte et de préservation de l'environnement. Son fil conducteur est le Plan climat « Une COP d'avance », qui a été lancé en 2017.

Dans son prolongement, le Plan Mer et Littoral dessine une ambition maritime forte : prendre la mesure et révéler le potentiel de développement économique et d'attractivité qu'offrent la mer et le littoral tout en conciliant ce modèle avec la préservation des milieux naturels et le bien-être des habitants. Il s'agit là de défis communs à relever pour faire de notre région un territoire maritime d'excellence.

Pour atteindre ces objectifs, un partenariat a été conclu avec les services de l'Etat pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le milieu marin en Méditerranée ainsi que du Document Stratégique de Façade. Coordonner des actions en matière de sensibilisation des publics, développer durablement des activités nautiques, soutenir les professionnels de la mer et les gestionnaires d'aires marines protégées ainsi que promouvoir les énergies marines renouvelables... Ce sont de telles priorités qui sont poursuivies conjointement en faveur de l'environnement marin.

En valorisant les solutions et les actions issues de nos ressources naturelles, cette lettre illustre bien les synergies en cours au bénéfice du milieu marin.

Bonne lecture !

Les zones de protection fortes *une ambition nationale*

Le projet de Stratégie nationale des aires protégées fixe à 30 % la cible d'aires protégées, dont 10% sous protection forte pour 2030 (sur l'ensemble des espaces terrestres et maritimes) et le Plan d'Action pour le milieu marin prévoit de constituer un réseau de zones de protections fortes (ZPF) cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins de chaque façade maritime en métropole (mesure Moo3 du PAMM).

Dans un premier temps, le concept de protection forte a été défini, et est commun sur l'ensemble des espaces sous juridiction française. Ainsi, 5 critères permettent de définir une ZPF :

1. elle porte sur la **biodiversité remarquable** définie par les enjeux écologiques de la DCSMM
2. elle est prioritairement mise en place **au sein d'une aire marine protégée**
3. elle dispose d'une **réglementation particulière des activités**
4. elle s'appuie sur un **document de gestion**
5. elle bénéficie d'un **dispositif de contrôle** opérationnel des activités.

Dans un second temps, une démarche d'identification des ZPF existantes et d'analyse de représentativité de ce réseau a été initiée par l'OFB. 35 ZPF ont été recensées sur la façade méditerranéenne couvrant 246 km², soit environ 1% des eaux sous souveraineté et près de 0,3 % de la ZEE.

Sur l'analyse du réseau actuel, on note une assez bonne représentativité et réplique pour l'herbier de posidonie et les habitats rocheux.

L'enjeu « habitats profonds » n'est représenté que par une seule ZPF (Canyon de Cassidaigne PN Calanques). Plusieurs enjeux sont absents du réseau ZPF actuel tels que les « zones d'interface terre-mer et panache fluviaux », « structures géomorphologiques particulières », « secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins », « populations localement importantes d'élasmobranches », « nidification de limicoles et zones d'alimentation », « site d'hivernage pour les oiseaux d'eau ».

Les ZPF sont plutôt de petite taille (7 km² en moyenne mais la médiane est à 0,6 km²). Le critère de connectivité montre des lacunes géographiques concernant la répartition des ZPF, notamment en PACA, en Corse et au large.

Dans un troisième temps, un recensement auprès des gestionnaires a permis d'identifier neuf ZPF candidates couvrant 395 km².

Pour les besoins relatifs aux indicateurs des objectifs environnementaux de la DCSMM, deux cibles sont proposées et seront soumises à la consultation du public et des instances au printemps 2021 :

→ Trajectoire 2026 soit la fin du 2^e cycle de la DCSMM

Accompagner le passage en ZPF des ZPF candidates et des projets identifiés par les gestionnaires d'AMP et définir des objectifs pour les habitats majeurs identifiés dans le DSF.

→ Trajectoire 2030/2032 soit fin de la stratégie aires protégées / fin du 3^e cycle du DCSMM

Poursuivre l'extension du réseau ZPF sur les habitats prioritaires à la côte et étendre la désignation sur les sites au large couvrant les enjeux majeurs du DSF pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux (hypothèse actuelle de l'OFB : 3% de la façade en protection forte).



Nouveaux outils pour valoriser les bons gestes



**PLONGEONS
DÉCOUVREONS
PROTÉGEONS!**

**ADOPTONS
LES BONS
GESTES:**



Plaquettes réalisées dans le cadre de la stratégie de gestion durable des sites de plongée sur la façade Méditerranéenne.

La stratégie sur les sites de plongée, validée en 2019 par le CMF, poursuit sa mise en œuvre. Pour répondre à l'objectif d'améliorer la sensibilisation des plongeurs, une vidéo, des plaquettes immergeables et des affiches ont été produites.

Plaquettes et vidéos décrivent les gestes éco-responsables que chacun doit adopter avant, pendant et après ses immersions afin de protéger la biodiversité marines. Sous la forme de bandes dessinées explicatives et ludiques, ces nouveaux outils ont été distribués aux capitaineries et centres de plongée professionnels et associatifs de la toute la façade méditerranéenne et sont également déclinés sous forme de vidéo. Ils délivrent des messages clés : se renseigner lors du briefing, bien s'équiper, maîtriser sa flottabilité et ses coups de palmes, garder ses distances avec les espèces, ne pas abuser des flashes en photographie, ne rien remonter, être attentif au débriefing et économiser l'eau...

Pour visualiser la vidéo : <https://vimeo.com/440251239>

Stratégie mouillages

Des conférences pour impulser l'opérationnalité

Comme annoncé dans le précédent numéro, l'appel à projets visant la mise en place de mouillages organisés écologiques conciliant la préservation des herbiers et la plaisance durable, a été ouvert en mars jusqu'au 31 décembre 2020. Pour communiquer sur cet appel à projets, trois conférences ont été organisées. L'objectif premier était d'impulser les projets et d'accompagner les porteurs de projets. Après avoir rappelé les finalités de la stratégie mouillages du PAMM validée en 2019, les attendus et objectifs de l'appel à projets, les partenaires techniques et financiers ont présenté leur cadre d'intervention. Plus de 120 personnes ont assisté à ces conférences : collectivités, structures privées, gestionnaires d'aires marines protégées, gestionnaires de ports, services de l'État, représentants de la petite plaisance et de la grande plaisance, etc.



La mer rentre dans les classes



Comme en Occitanie en 2019, en partenariat avec le rectorat de Nice et le CPIE Îles de Lérins et pays d'Azur, deux événements ont été organisés : une journée de co-formation pour les formateurs et les référents de l'éducation nationale avec l'académie de Nice et une journée territoriale à destination des collectivités.



La première journée a réuni 38 participants de l'Académie de Nice dont le Recteur, l'inspecteur général et le service du protocole. Accueillis sur l'île de Sainte-Marguerite, la matinée a permis de poser le contexte et de partager les enjeux du PAMM et les enjeux EEDD de l'académie de Nice. Des échanges en sous-groupes ont favorisé la découverte des outils et projets sur la mer et le littoral. L'après-midi, les participants ont suivis des ateliers notamment sur la construction des ressources et l'implication des élèves dans les projets.



Béatrice LECOURT-CAPDEVILLE
Inspectrice d'académie
Inspectrice pédagogique régionale
Sciences de la vie et de la Terre
Coordonnatrice académique
Éducation au Développement
Durable
Académie de Nice

La formation organisée dans le cadre du Plan d'action du milieu marin, mise en place par la DIRM, s'est déroulée le 8 octobre 2020 en présence de Monsieur le Recteur de l'académie de Nice, Richard Laganier, et Monsieur Laurent Carroué, Inspecteur général de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et du sport.

Cette journée a permis aux référents Éducation au développement durable du premier et second degré d'échanger sur les enjeux de la gestion du littoral et d'initier des projets à développer au sein des territoires. Au cours de cette formation, le CPIE des îles de Lérins et pays d'azur a présenté des ressources d'une très grande qualité qui pourront être exploitées en équipe interdisciplinaires au sein des écoles et établissements scolaires.

Cette journée a été très appréciée de tous et nous espérons qu'elle sera suivie de nouvelles rencontres aussi riches avec nos partenaires, la DIRM et le CPIE des Îles de Lérins, que nous remercions.

A Saint-Raphaël, la journée pour les collectivités s'est articulée autour de deux séquences : apports d'informations et échange en ateliers. 35 participants ont partagé leur expérience sur l'outil Calypso porté par la région PACA, sur les aires marines éducatives, sur l'outil sentiers sous-marins et sur les initiatives et programmes de territoires.





Bateau Bleu la suite

Le projet « Bateau bleu » porte sur la modernisation d'un label porté et développé depuis 2014 par la Fédération des industries nautiques (FIN) sur le territoire du Parc national de Port-Cros et visant à développer une flotte de location durable.

Dans la continuité de ce premier label, ce nouveau projet « Bateau Bleu » vise à expérimenter un label modernisé avec des critères techniques actualisés par rapport à la réalité de la flotte.

Porté par la FIN, en partenariat avec l'OFB et la DIRM l'objectif est d'orienter à la fois la pratique éco-responsable du loueur et la formation et la sensibilisation du plaisancier locataire aux enjeux environnementaux sur la zone et aux écogestes. L'extension du label à l'échelle de la façade médi-



Eric MABO
Délégué Général
adjoint en charge
de la Méditerranée - Fédération
des Industries
Nautiques (FIN)

Engagée de longue date dans la transition écologique, la FIN a lancé le label Bateau Bleu il y a plusieurs années pour valoriser les bateaux équipés de certains équipements vertueux. Après avoir labellisé de nombreux bateaux, la démarche a été ensuite déployée dès 2014 auprès de loueurs varois, en partenariat avec le Parc national de Port-Cros et avec le soutien de l'OFB et a révélé des résultats encourageants. Les enjeux de préservation de l'environnement marin et notamment de la posidonie nécessitent un engagement pérenne et soutenu : c'est la raison pour laquelle nous souhaitons expérimenter un dispositif Bateau Bleu modernisé, à l'échelle de la façade méditerranéenne, auprès des professionnels.

Portail halieutique actualisé

Le portail halieutique du PAMM, consultable sur la plateforme MEDTRIX, a été actualisé avec les arrêtés d'interdiction de pêche et de créations de cantonnement pris depuis 2017, soit une dizaine d'arrêtés. Peuvent notamment être cités la création de trois cantonnements de pêche (Roc de Brescou au large de la commune d'Agde, la Péquerolle aux abords de la pointe Bacon sur la commune d'Antibes et au niveau du cap d'Ail) et le renouvellement d'une réserve de pêche aux abords du littoral de la commune de Cagnes-sur-Mer.

Ces nouvelles réglementations représentent environ 12 000 km² d'espaces réglementés.

TRAMARIS : du dragage vers les routes

TRAMARIS, porté par l'Ifremer, est un projet multi-partenarial visant à démontrer que les sédiments de dragage peuvent être une ressource granulaire à valeur ajoutée dans le secteur des travaux publics maritimes.

Suite à l'appel à projets « Dragage et gestion terrestre des sédiments de dragages : mutualisation et valorisation » (cf. numéro Lettre PAMM 4), TRAMARIS vient compléter le lot 2 sur la valorisation des sédiments.

Une première phase, dite « préparatoire », entièrement subventionnée par la DIRM, sera orientée sur la capitalisation des données et état de l'art qui constituent les préalables au projet et une seconde phase « opérationnelle » axée sur les expérimentations et les suivis, financée ultérieurement à l'AAP Dragages, et dans la recherche de synergie avec les autres démonstrateurs qui seront réalisés dans le cadre de l'AAP.

Son objectif est de contribuer à l'élaboration des dispositifs et protocoles de suivi qui seront mis en

œuvre lors de la phase 2 pour évaluer le comportement et l'impact environnemental des différents matériaux fabriqués en vue d'un usage en travaux publics maritimes. Cette phase préparatoire sera constituée de 3 actions sur une période de 18 mois:

- 1) un état de l'art des outils permettant une évaluation de l'écotoxicité du milieu marin avec un focus sur le compartiment sédimentaire et les travaux récents conduits en Italie;
- 2) définir les outils et protocoles qui seront mis en œuvre lors de phase opérationnelle du projet TRAMARIS par une approche couplée chimie/écotoxicologie
- 3) proposition et la validation d'un dispositif de suivi environnemental adapté au suivi de structures immergées.

Appels à projets recherche

38 appels à projets ont été lancés en Méditerranée depuis 2018.

Ce chiffre provient d'un bilan établi pour avoir une vision globale des thématiques DCSMM déjà couvertes et projets en cours. A l'issue d'une analyse à mener sur les thématiques traitées, l'objectif est de lancer un nouvel appel à projet recherche dans le cadre du PAMM afin de combler les manques et répondre aux objectifs environnementaux.

STERE Saint-Tropez : point d'avancement

Le Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint-Tropez, porté par la CDC Biodiversité, a été lauréat de l'appel à projets sur la restauration écologique ouvert en 2018 par le Pôle Mer.

Pour gagner en efficacité, le territoire a été découpé en 7 secteurs pour lesquels les diagnostics ont été finalisés. Des analyses croisées ont permis de définir les actions potentielles répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur en termes de non-dégradation et de restauration écologique.

Corniche des Maures



Baie de Cavalaire



Trois Caps



Baie de Pampelonne



Presqu'île



Golfe de St-Tropez



Baie de Bougnon



Maîtrise de la pression d'érosion



Maîtrise de la pression de mouillage



Opportunité de production d'habitats artificiels, et amélioration des fonctionnalités écologiques par l'éco conception des nouvelles infrastructures et l'installation de nurseries artificielles

Une gouvernance a été mise en place pour recueillir des informations sur les usages et confirmer les projets identifiés dans chaque secteur ainsi que l'implication potentielle des acteurs : maîtrise d'ouvrage, financement ...



Un nouveau conseil scientifique pour l'éolien

Créé par arrêté préfectoral du 10 avril 2020, le Conseil scientifique de la commission éolien flottant du Conseil maritime de façade de Méditerranée est chargé du suivi scientifique du développement de l'éolien flottant en Méditerranée.

La première réunion a permis de préciser le mandat et d'échanger sur une composition complète et pertinente. François Bonhomme et Sylvain Pioch, tous deux membres du CMF et de la commission spécialisée éolien, ont été désignés rapporteurs des travaux du conseil scientifique. Leur rôle est de présenter en commission spécialisée éolien et en session plénière du CMF les travaux et les avis rendus par le conseil scientifique. Pour compléter le manque d'expertise sur certaines thématiques, notamment sur les tortues marines, l'ichtyofaune, les paysages et les écosystèmes profonds, de nouveaux membres sont en cours d'intégration.

Le conseil scientifique a été mobilisé dans le cadre de la concertation préalable à la consultation du public. La commission spécialisée lui a demandé d'émettre un avis sur la méthode de prise en considération des enjeux environnementaux dans la planification de l'éolien commercial. Cet avis a permis d'éclairer la commission spécialisée éolien sur les points de vigilance.

Nouveaux dans le réseau du PAMM Méditerranée

Elles changent d'horizons

- **Caroline DEMARTINI** quitte son poste à la DREAL PACA pour rejoindre le CEREMA à Aix-en-Provence
- **Maria RUYSSSEN** quitte son poste à la DIRM pour rejoindre l'IFREMER
- **Marie BARBAT**, a quitté son poste à la DIRM.

Ils nous rejoignent

- **Kristenn LE BOURHIS**, Adjointe au chef de la MICO à la DIRM
- **Inès PRIETO**, Apprentie assistante de gestion à la DIRM
- **Anthony CARO**, Chargé de mission patrimoine naturel marin de l'OFB
- **Lorène LAVABRE**, chargée de mission environnement marin à la DDTM06

Agenda

- 31 janvier 2021 : saisine de l'autorité environnementale sur le Plan d'action et le Dispositif de suivi
- 24 novembre 2020, 24 juin 2021 et 18 novembre 2021 : Conseil Maritime de Façade
- 27 novembre 2020 : Conseil Scientifique Eolien
- 3 et 4 décembre 2020 : GT Bleu
- 15 décembre 2020 : COPIL stratégie plongée
- 17 décembre 2020 : Comité National de Pilotage Bleu
- 25 janvier 2021 : COPIL Ecogestes
- 21 janvier 2021 : COPIL pêche de loisir
- 1 au 5 février 2021 : 3ème édition du Forum des Aires Marines Protégées (AMP) en Méditerranée
- 19 janvier, 2 au 4 mars et 16 mars : formations Port propre

Conception et réalisation : DIRM Méditerranée - 11/2020

Ont contribué à ce numéro (par oa) : OFB, FIN, Rectorat de Nice, DIRM

Crédits photos (par ordre d'apparition) : Renaud Muselier © Région Sud Plaisance à Paulilles © Marion BRICHET Conférence mouillages à Toulon © Marion BRICHET Journée à Sainte-Marguerite © Marion BRICHET Béatrice Lacourt Capdeville © Marion BRICHET Eric MABO © FIN



Pour en savoir plus

Site internet DIRM : page Plan d'action pour le milieu marin

Contact : Marion BRICHET - marion.brichet@developpement-durable.gouv.fr